



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES**

PROCÈS-VERBAL

LE 10 mai 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue à huis clos par visioconférence « ZOOM », le dix mai deux mille vingt et un (10 mai 2021) à 19h30 et à laquelle sont présents:

La conseillère, Madame Diane Pigeon, poste numéro 1
La conseillère, Madame Michelle Hudon, poste numéro 2
La conseillère, Madame Annie Rémillard, poste numéro 3
Le conseiller, Monsieur Patrick Cyr, poste numéro 4
Le conseiller, Monsieur Richard Beaulieu, poste numéro 5
Le conseiller, Monsieur Gaëtan Castilloux, poste numéro 6

Est absent et a motivé son absence : M. Le Maire Plouffe

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse suppléante, Mme Michelle Hudon, et en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Monsieur Hugues Jacob, directeur général, est également présent.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
SPÉCIALEMENT À HUIS CLOS (COVID-19)
10 MAI 2021**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE « ZOOM »**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021**
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 4.1 Acceptation des comptes payables et dépôt des autorisations de dépenses;
 - 4.2 Confirmation d'emploi au poste d'adjointe exécutive au service du greffe ;
 - 4.3 Ratification d'embauche au poste de technicienne au service des loisirs ;
 - 4.4 Embauche au poste de responsable du service des loisirs, de la culture et des services communautaires ;
 - 4.5 Ratification des dépenses pour l'achat des modules de jeux pour le parc Ketchum ;
 - 4.6 Abrogation de la résolution numéro 68-21 concernant le dépôt des formulaires officiels pour la demande de subvention – programme d'aide à la voirie locale 2021-2024, sous le volet redressement et accélération;
 - 4.7 Approbation de la liste officielle de la vente pour non-paiement de taxes 2021 par la MRC des Laurentides ;
 - 4.8 Nomination d'un représentant de la Municipalité de La Conception pour la prochaine assemblée générale annuelle (AGA) de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) ;



5. RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES

- 5.1 Adoption du règlement numéro 09-2021 relatif au comité consultatif d'urbanisme et qui abroge le règlement numéro 04-2008;
- 5.2 Avis de motion – Premier projet de règlement numéro 08-2021 visant l'amendement de la grille d'usages et normes CC-1 du règlement de zonage numéro 14-2006 de la Municipalité de La Conception;
- 5.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 08-2021 visant l'amendement de la grille d'usages et normes CC-1 du règlement de zonage numéro 14-2006 de la Municipalité de La Conception;
- 5.4 Avis de motion – Premier projet de règlement numéro 10-2021 visant l'amendement de la grille d'usages et normes HR-1 du règlement de zonage numéro 14-2006 de la Municipalité de La Conception; *REPORTÉ*
- 5.5 Adoption du premier projet de règlement numéro 10-2021 visant l'amendement de la grille d'usages et normes HR-1 du règlement de zonage numéro 14-2006 de la Municipalité de La Conception; *REPORTÉ*
- 5.6 Avis de motion – Projet de règlement numéro 11-2021 amendant le règlement numéro 04-2020 portant sur la gestion contractuelle;
- 5.7 Dépôt du projet de règlement numéro 11-2021 amendant le règlement numéro 04-2020 portant sur la gestion contractuelle;

6. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS

- 6.1 Octroi de la vente de la remorque;
- 6.2 Octroi de l'appel d'offres numéro 05-2021 pour l'achat d'un camion 10 roues avec équipement;
- 6.3 Octroi de l'appel d'offres numéro 06-2021 pour l'achat de gravier MG10 et de pierre BC5-10;
- 6.4 Octroi de l'appel d'offres numéro 07-2021 pour l'achat de pierre et graviers de différents granulats;
- 6.5 Octroi du contrat pour le lignage de certains chemins de la municipalité de La Conception;

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 Demande d'action auprès du ministère des Transports (MTQ) pour sécuriser l'entrée du secteur, situé à l'intersection de la route 117 et du chemin de l'Acajou de la municipalité de La Conception;
- 7.2 Octroi du mandat pour la gestion de la sécurité de la rivière Rouge sur le territoire de La Conception;
- 7.3 Application du règlement numéro 06-2021 relatif au stationnement et à la circulation sur le territoire de La Conception;

8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 8.1 Embauche d'un étudiant au service des travaux publics;

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 10.1 Recommandations municipales relatives à une demande d'autorisation au ministère de l'Énergie et des ressources naturelles pour l'acquisition à des fins privées d'une bande de terre publique – matricules 0512-84-6158 et 0713-01-9802 ; *REPORTÉ*
- 10.2 Demande de dérogation mineure numéro 2021-00015 au 2181, chemin des Chênes ;
- 10.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2021-00016 au 2223, route des Tulipes ;



10.4 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2021-00017 au 3431, route des Tulipes ;

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Embauche des animateurs et des animatrices du camp de jour La Toupie;

11.2 Octroi du contrat pour la réfection des sentiers Halléluia et Héritage ;

12. DIVERS

13. QUESTIONS DES CITOYENS

13.1 Serait-il possible d'avoir une entente avec la Municipalité de Mont-Tremblant, semblable à la Municipalité de Brébeuf et de Montcalm, afin que les citoyens de La Conception, en particulier les jeunes familles (de plus en plus nombreuses), puissent bénéficier des tarifs réservés aux résidents et résidentes de Mont-Tremblant pour certaines activités?

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1. RÉS.94-21 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE « ZOOM »

CONSIDÉRANT QU'

en raison des mesures exceptionnelles, dont l'application est temporaire jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire dû à la COVID-19, prévues par le décret numéro 2020-049 émis le 4 juillet 2020, il est nécessaire de refuser le public lors de la présente séance du conseil municipal ce 10 mai 2021, et ce, en raison de l'insuffisance de l'espace des locaux dont la Municipalité détient;

EN CONSÉQUENCE, le quorum ayant été constaté, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'ouvrir la séance ordinaire à huis clos par visioconférence « Zoom »;

QUE la présente séance soit enregistrée et ensuite publicisée sur le site Web de la Municipalité, permettant ainsi au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres, et ce, conformément aux arrêtés 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux.

Adoptée

2. RÉS.95-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour de la présente séance et de reporter les points 5.4, 5.5 et 10.1 à une séance ultérieure.

Adoptée

3. RÉS.96-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

Il est proposé par M. Patrick Cyr, conseiller, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021.

Adoptée



4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1. RÉS.97-21 ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS ET DÉPÔT DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ;

Il est proposé par Mme Annie Rémillard, conseillère, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des comptes suivants pour la période du 13 avril 2021 au 10 mai 2021, et ce, pour un montant total de 406 839,63\$.

Rapport du trésorier Pour la période du 13 avril au 10 mai 2021

Liste des comptes fournisseurs au 10 mai 2021	218 417.44 \$
Liste sélective des déboursés par chèques no. 14883 à 14885	1 925.00 \$
Remises provinciales périodes du 1er au 30 avril 2021	42 603.43 \$
Remises fédérales périodes du 1er au 30 avril 2021	19 031.81 \$
Remise RRFS au 30 avril 2021	17 089.89 \$
Remise RREM au 30 avril 2021	411.46 \$
Autres déductions à la source au 30 avril 2021	870.00 \$
Dépôt salaires semaines no. 15 à 18 inclusivement. Du 5 avril au 2 mai 2021	87 067.75 \$
Paiements des dépenses incompressibles par AccèsD	19 422.85 \$
TOTAL:	406 839.63 \$

TOTAL : 406 839,63 \$

QUE le directeur général procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 10 mai 2021, par les responsables d'activités budgétaires, et ce, en vertu du règlement numéro 02-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Adoptée

4.2 RÉS.98-21 CONFIRMATION D'EMPLOI AU POSTE D'ADJOINTE EXÉCUTIVE AU SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT les besoins en termes de ressources humaines au service du greffe et du soutien administratif à la direction générale;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables au directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Cyr, conseiller, appuyé Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, de confirmer l'emploi de Mme Anne Dupuis au poste d'adjointe exécutive au service du greffe. Bel ajout à l'équipe. Bravo!

Adoptée

4.3 RÉS.99-21 RATIFICATION D'EMBAUCHE AU POSTE DE TECHNICIENNE AU SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT les besoins en termes de ressources humaines au service des loisirs

3461



afin de superviser le camp de jour La Toupie ;

CONSIDÉRANT

les recommandations favorables du directeur général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Cyr, conseiller, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de ratifier l'embauche de Mme Noémie Fortin Cloutier au poste de technicienne au service des loisirs;

QUE sa période d'embauche soit du 3 mai 2021 au 10 septembre 2021;

D'autoriser le directeur général et le maire à signer le contrat de travail.

Bienvenue dans l'équipe!

Adoptée

4.4 RÉS.100-21

EMBAUCHE AU POSTE DE RESPONSABLE DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT

les besoins en termes de ressources humaines au service des loisirs, de la culture et des services communautaires;

CONSIDÉRANT

les recommandations favorables du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Cyr, conseiller, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'embaucher Mme Pauline Alix au poste de responsable du service des loisirs, de la culture et des services communautaires à compter du 21 juin 2021;

D'autoriser le directeur général et le maire à signer le contrat de travail.

Bienvenue dans l'équipe!

Adoptée

4.5 RÉS.101-21

RATIFICATION DES DÉPENSES POUR L'ACHAT DES MODULES DE JEUX POUR LE PARC KETCHUM

CONSIDÉRANT QUE

l'achat de jeux est nécessaire pour le parc Ketchum ;

CONSIDÉRANT QUE

ce genre d'aménagement est bénéfique pour l'ensemble de la population, par exemple : les jeunes familles, les enfants des garderies, du camp de jour, afin de se dégourdir, et ce, au cœur du village;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité s'implique activement en matière de promotion de la santé et du bien-être de ses citoyens par ses politiques municipales, l'aménagement de ses milieux et son offre de services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Rémillard, conseillère, appuyée par Mme Diane Pigeon, conseillère et résolue à l'unanimité des membres présents, de ratifier la dépense de 15 090,00\$ plus les taxes applicables pour l'achat des modules de jeux au parc Ketchum auprès de la compagnie Jeux 1000 pattes;

D'affecter la dépense aux fonds des parcs et des terrains de jeux.

Adoptée

4.6 RÉS.102-21

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 68-21 CONCERNANT LE DÉPÔT DES FORMULAIRES OFFICIELS POUR LA DEMANDE



DE SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2021-2024, SOUS LE VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 68-21 concernant le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement et accélération ;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation détaillée du coût des travaux ciblés par cette demande s'est avérée plus élevée qu'attendu et que le montant à la charge de la Municipalité n'est pas raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE d'autres subventions pourraient couvrir plus globalement l'ensemble des coûts ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'abroger la résolution numéro 68-21 quant au dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement et accélération.

Adoptée

4.7 RÉS.103-21 APPROBATION DE LA LISTE OFFICIELLE DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 2021 PAR LA MRC DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certains immeubles de la Municipalité de La Conception;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Conception désire protéger ses créances;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Conception a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver les adresses exactes des propriétaires et les aviser des faits pertinents;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de la Municipalité de La Conception a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes au cours du quatrième mois précédent le 2 septembre 2021 conformément à l'article 1022 du Code municipal du Québec, RLRQ c C-27.1;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de la Municipalité doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de l'état conformément à l'article 1023 du Code municipal du Québec, RLRQ c C-27.1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'approuver l'état des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes et portant les inscriptions :

- Matricule 0814-92-8544, lot rénové 4464810
- Matricule 0913-33-5631, lot rénové 4463451
- Matricule 1010-36-5866, lot rénové 4420518
- Matricule 1010-69-1963, lot rénové 4419647
- Matricule 1110-60-5901, lot rénové 4419970
- Matricule 1110-84-2405, lot rénové 4419974
- Matricule 1210-46-5194, lot rénové 4419515
- Matricule 1210-46-7118, lot rénové 4419524
- Matricule 1210-65-9734, lot rénové 4419505



QUE ledit état soit transmis à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au Code municipal du Québec, RLRQ c C-27.1;

ET

QUE M. Hugues Jacob, directeur général, ou Mme Claude Piché, directrice des finances, soit mandaté(e) à représenter la Municipalité de La Conception lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 2 septembre 2021, afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec, RLRQ c C-27.1.

Adoptée

4.8 RÉS.104-21

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION POUR LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)

CONSIDÉRANT QU'

en absence du Maire de la Municipalité lors de l'assemblée générale annuelle de la mutuelle des Municipalités du Québec, il est nécessaire de nommer un représentant afin d'y être présent à titre de membre votant ;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité doit avoir une voix lors des instances de l'assemblée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, de nommer Mme Michelle Hudon à titre de membre votante pour la Municipalité de La Conception pour la prochaine assemblée générale annuelle de la mutuelle des Municipalités du Québec.

Adoptée

5. **RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES**

5.1 RÉS.105-21

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 09-2021 RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET QUI ABROGE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2008

CONSIDÉRANT

l'importance d'encadrer l'intégrité des membres du comité consultatif d'urbanisme dans leurs fonctions, soit par l'ajout d'un code d'éthique et de déontologie ;

CONSIDÉRANT QU'

il est opportun de modifier le Règlement 04-2008 pour rectifier les termes relatifs à l'allocation des membres ;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de La Conception désire adopter un nouveau règlement sur le comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'

avis de motion a dûment été donné lors de la séance du conseil du 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT QU'

un projet de règlement a dûment été déposé lors de la séance du conseil tenu le 12 avril 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité par les membres présents, d'adopter le règlement numéro

3464



09-2021 relatif au comité consultatif d'urbanisme et qui abroge le règlement numéro 04-2008.

Adoptée

5.2

AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 08-2021 VISANT L'AMENDEMENT DE LA GRILLE D'USAGES ET NORMES CC-1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006 DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION

Le conseiller, M. Gaëtan Castilloux, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du premier projet de règlement numéro 08-2021 visant l'amendement de la grille d'usages et normes CC-1 du règlement de zonage numéro 14-2006 de la municipalité de La Conception.

5.3 RÉS.106-21

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 08-2021 VISANT L'AMENDEMENT DE LA GRILLE D'USAGES ET NORMES CC-1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006 DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION

CONSIDÉRANT QUE

le règlement de zonage 14-2006 de la Municipalité de La Conception est entré en vigueur le 31 août 2006, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, chapitre A-19-1);

CONSIDÉRANT QU'

il est projeté de construire un nouveau garage municipal sur le lot 4 463 819, attenant à la Rue des Violettes, dans la zone CC-1 ;

CONSIDÉRANT QUE

la zone CC-1 n'autorise pas les services publics d'utilité (P4) qui inclue les garages et les ateliers de voirie ;

CONSIDÉRANT QUE

l'évolution croissante de la population et les services qui en découlent rendent nécessaire la construction d'un nouveau garage ;

CONSIDÉRANT QUE

le groupe d'usages « utilités publiques et infrastructures » est entièrement compatible avec l'affectation industrielle et commerciale CC-1;

CONSIDÉRANT QUE

la présence actuelle du garage municipal au cœur du village n'est pas adéquate ;

CONSIDÉRANT QUE

ledit règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'

une période de consultation écrite de 15 jours sera donnée du 26 mai 2021 au 11 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le premier projet de règlement numéro 08-2021 visant l'amendement de la grille d'usages et normes CC-1 du règlement de zonage numéro 14-2006 de la municipalité de La Conception.

Adoptée

5.4

AVIS DE MOTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-2021 VISANT L'AMENDEMENT DE LA GRILLE D'USAGES ET NORMES HR-1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006 DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION - REPORTÉ



5.5 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-2021 VISANT L'AMENDEMENT DE LA GRILLE D'USAGES ET NORMES HR-1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006 DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION - REPORTÉ**

5.6 **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2020 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

La conseillère, Mme Annie Rémillard, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 11-2021 amendant le règlement numéro 04-2020 portant sur la gestion contractuelle.

5.7 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2020 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

La conseillère, Mme Annie Rémillard, dépose le projet de règlement numéro 11-2021 amendant le règlement numéro 04-2020 portant sur la gestion contractuelle.

Ledit projet de règlement numéro 11-2021 sera disponible pour consultation, et ce, au moins deux jours avant son adoption finale lors d'une séance distincte de ce conseil.

6. **APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

6.1 **RÉS.107-21 OCTROI DE LA VENTE DE LA REMORQUE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu qu'une seule soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer la vente de la remorque à M. Samuel Thibault au coût de 3587,95\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

6.2 **RÉS.108-21 OCTROI DE L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 05-2021 POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour l'appel d'offres numéro 05-2021;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des services techniques;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 4 des clauses administratives du devis d'appel d'offres numéro 05-2021, la Municipalité de La Conception juge la soumission de Machinerie Forget incorrecte et a donc été rejetée automatiquement pour ces seuls motifs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est le seul maître de ses décisions, lesquelles sont finales et sans appel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité par les membres présents, d'octroyer le contrat relatif à l'appel d'offres numéro 05-2021 pour l'achat d'un camion 10 roues avec équipement au centre du camion Mont-Laurier 2000 Inc. au coût de



296 949,00\$ plus les taxes applicables conditionnellement à l'autorisation du règlement d'emprunt numéro 05-2021 prévu à cet effet.

Adoptée

6.3 RÉS.109-21 OCTROI DE L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 06-2021 POUR L'ACHAT DE GRAVIER MG10 ET PIERRE BC5-10

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu qu'une soumission pour l'appel d'offres numéro 06-2021 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des services techniques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité par les membres présents, d'octroyer le contrat relatif à l'appel d'offres numéro 06-2021 pour l'achat de gravier MG10 et de pierre BC5-10 à la compagnie Excavation Miller 2014 au coût de 54 500,00\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

6.4 RÉS.110-21 OCTROI DE L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO 07-2021 POUR L'ACHAT DE PIERRE ET GRAVIERS DE DIFFÉRENTS GRANULATS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu qu'une soumission pour l'appel d'offres numéro 07-2021 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des services techniques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité par les membres présents, d'octroyer le contrat relatif à l'appel d'offres numéro 07-2021 pour l'achat de pierre et de graviers de différents granulats à la compagnie Excavation Miller 2014 au coût de 81 975,00\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

6.5 RÉS.111-21 OCTROI DU CONTRAT POUR LE LIGNAGE DE CERTAINS CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au lignage de plusieurs chemins, soit sur une distance de 40,3 kilomètres, afin d'assurer la sécurité routière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois soumissions ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des services techniques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité par les membres présents, d'octroyer le contrat relatif au lignage de certains chemins de la municipalité de La Conception à la compagnie Marquage Traçage Québec au coût de 10 075,00\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 RÉS.112-21 DEMANDE D'ACTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) POUR SÉCURISER L'ENTRÉE DU SECTEUR, SITUÉE À



L'INTERSECTION DE LA ROUTE 117 ET DU CHEMIN DE L'ACAJOU DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes ont été adressées au ministère des Transports afin de sécuriser l'entrée et la sortie pour les résidents lorsqu'ils doivent accéder au chemin de l'Acajou ;

CONSIDÉRANT QU' une pétition, signée par l'ensemble des résidents du secteur du chemin de l'Acajou, manifestant être en faveur de la mise en place d'une voie de décélération et d'accélération par le ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE les autres entrées croisant la route 117 de la municipalité sont toutes dotées de voies de décélération et d'accélération ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports avait informé la Municipalité que des correctifs seraient apportés, mais qu'en date d'aujourd'hui, aucun travail de surlargeur ou de lignage n'a encore été fait ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité par les membres présents, de demander au ministère des Transports de prendre action, dès 2021, pour sécuriser l'entrée du secteur, située à l'intersection de la route 117 et du chemin de l'Acajou de la municipalité de La Conception ;

ET qu'une copie de cette résolution soit envoyée au ministère des Transports et à la MRC des Laurentides.

Adoptée

7.2 RÉS.113-21

OCTROI DU MANDAT POUR LA GESTION DE LA SÉCURITÉ DE LA RIVIÈRE ROUGE SUR LE TERRITOIRE DE LA CONCEPTION

CONSIDÉRANT la croissance en popularité de la rivière Rouge auprès des visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a à cœur la sécurité, l'harmonie et l'ordre public auprès de ses citoyens et des visiteurs de La Conception ;

CONSIDÉRANT QU' une gestion accrue du respect de la réglementation de la circulation, des accès à la rivière Rouge et des stationnements est désormais nécessaire de la mi-juin à la mi-octobre sur le territoire de La Conception ;

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines afin de faire respecter la réglementation municipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité par les membres présents, d'octroyer le mandat de sûreté municipale pour la saison estivale 2021 à Groupe Sûreté Inc. selon les coûts et les conditions émises dans l'offre de services datée du 3 mai 2021 ;

QUE les sommes soient imputées au poste budgétaire 02.23000.451 – Service de sûreté municipale ;

QU'aux fins des présentes, la municipalité adopte un budget révisé au montant de 8 500\$, comprenant un revenu supplémentaire au poste budgétaire 01.25000.001 – Perception d'amendes et une dépense additionnelle au poste budgétaire 02.23000.451 – Service de sûreté municipale ;

DE mandater le directeur général à ajuster le contrat selon les besoins applicables en sécurité civile avec ladite compagnie.



Adoptée

7.3 RÉS.114-21

APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2021 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE DE LA CONCEPTION

CONSIDÉRANT QUE

la résolution numéro 113-21 par laquelle la Municipalité de La Conception a conclu un contrat de service avec la compagnie Groupe Sûreté Inc. aux fins d'une patrouille municipale ;

CONSIDÉRANT QUE

les employés de la compagnie Groupe Sûreté Inc. pourront délivrer des constats d'infractions dans le but d'assurer le respect du règlement numéro 06-2021 relatif au stationnement et à la circulation sur le territoire de La Conception ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaëtan Castilloux, conseiller, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité par les membres présents, d'autoriser la mise en application du règlement numéro 06-2021 relatif au stationnement et à la circulation sur le territoire de La Conception par la compagnie Groupe Sûreté Inc ;

DE nommer les employés de la compagnie Groupe Inc. notamment ceux ci-dessous inscrits au tableau, à titre d'officier municipal habile à donner des constats d'infraction dans le cadre de l'application du règlement numéro 06-2021 :

Nom, Prénom	Matricule
Lebeault, Jonathan	100
Prud'homme, Joël	101
Pleau, Laurence	102
Daviault, Benjamin	133
Montreuil, Laurence	147
Héroux, Jean-Louis	148
Soules, Alison	151
Deslauriers, Claude	152
Denis, Jason	155
Hénault, David	162
Turgeon, Camille	167
Mélançon, Anthony	2936
Gougeon-Roberts, Zachary	3083
Labelle, Francis	3552
Barrow, William	3573
Ordonez-Theberge, Diego	3579
Leduc, Jean-Michel	3750

QUE tout nouvel employé de la compagnie Groupe Sûreté Inc embauché en remplacement de l'une des personnes ci-dessus ou afin d'agrandir l'équipe des patrouilleurs, est également autorisé à délivrer, au nom de la Municipalité de La Conception, un constat pour toute infraction aux dispositions du règlement numéro 06-2021.

Adoptée

8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

8.1 RÉS.115-21

EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT

les besoins en termes de ressources humaines au service des travaux publics durant la période estivale;

3469



CONSIDÉRANT

les recommandations favorables du contremaître et du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Beaulieu, conseiller, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité par les membres présents, d'embaucher de M. Thomas Chataignère à titre d'étudiant au service des travaux publics et que sa rémunération soit basée selon la classe 1 de l'échelon A, de la convention collective en vigueur.

Adoptée

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1 RECOMMANDATIONS MUNICIPALES RELATIVES À UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES POUR L'ACQUISITION À DES FINS PRIVÉES D'UNE BANDE DE TERRE PUBLIQUE – MATRICULES 0512-84-6158 ET 0713-01-9802 -REPORTÉ

10.2 RÉS.116-21 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2021-00015 AU 2181, CHEMIN DES CHÊNES

CONSIDÉRANT QUE

la demande vise à autoriser, à moins de 5 mètres de la ligne des hautes eaux du lac des Trois Montagnes, la rénovation d'un bâtiment accessoire ainsi que la modification de la pente et de la hauteur du toit de ce bâtiment, sans augmentation de la superficie de plancher, alors que le paragraphe d) de l'article 8.17.1 du Règlement de zonage numéro 14-2006 interdit la réalisation de tous ouvrages à moins de 5 mètres d'une ligne des hautes eaux;

CONSIDÉRANT QUE

le premier alinéa de l'article 5.5 du Règlement de zonage 14-2006 précise que les matériaux de parement de tout bâtiment accessoire doivent s'agencer de façon esthétique avec ceux du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE

le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est favorable de façon conditionnelle à la demande telle que présentée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la demande de dérogation mineure conditionnellement à ce que les plans de construction devront être modifiés de façon à réduire la hauteur prévue des murs extérieurs, afin que le volume projeté du bâtiment ne dépasse pas le volume actuel de celui-ci ;

QUE les coupes des matériaux devront être effectuées à l'extérieur de la rive ;

QUE toutes les mesures doivent être prises afin de s'assurer qu'aucun débris ou déchet ne soit emporté dans le lac durant les travaux.

Adoptée

10.3 RÉS.117-21

DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2021-00016 AU 2223, ROUTE DES TULIPES



CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'apparence projetée de la résidence dans le cadre de travaux de rénovation ayant pour but de remplacer les revêtements extérieurs avec le choix de la couleur noire;

CONSIDÉRANT QUE le secteur vise à garder un caractère champêtre, mais que ses barèmes sont difficiles à évaluer;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Patrick Cyr, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que présentée.

Adoptée

10.4 RÉS.118-21

DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2021-00017 AU 3431, ROUTE DES TULIPES

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'apparence projetée de la résidence dans le cadre de travaux de rénovation ayant pour but de remplacer les revêtements extérieurs;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe extérieure du bâtiment reflète un caractère champêtre tel que souhaité par le Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architectural numéro 15-2006 (PIIA-002) et que les plans de revêtement s'intègrent bien avec le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le comité de consultation de l'urbanisme (CCU) est favorable à la demande de projet d'implantation et d'intégration architecturale telle que présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que présentée.

Adoptée

11. **LOISIRS ET CULTURE**

11.1 RÉS.119-21

EMBAUCHE DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES DU CAMP DE JOUR LA TOUPIE

CONSIDÉRANT les recommandations de la technicienne au service des loisirs et de la coordonnatrice du camp de jour à la suite de la tenue d'entrevues ;

CONSIDÉRANT la qualité des candidatures reçues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Cyr, conseiller, appuyé par Mme Annie Rémillard, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, de nommer les candidats suivants afin de constituer l'équipe d'animateurs et d'animatrices du camp de jour La Toupie 2021, soit :

- Mme Charlie Forget;
- Mme Virginie Aubin;
- Mme Mégane Gagnon;
- M. Sacha Nantel.



DE mandater le directeur général à embaucher des animateurs supplémentaires, selon les directives gouvernementales, afin d'ajuster la capacité d'accueil et le nombre d'enfants selon les ratios autorisés;

QUE le salaire et les conditions de travail pour les postes d'animateurs(trices) soient en fonction de la convention collective, à raison de 40 heures par semaine, et ce, pour la durée du camp de jour 2021;

QUE la formation requise soit incluse aux présentes conditions de travail.

Adoptée

11.2 RÉS.120-21

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES SENTIERS HALLÉLUIA ET HÉRITAGE

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité désire mettre son réseau de sentiers à niveau et permettre aux randonneurs de profiter des espaces de plein air sur le territoire de La Conception ;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité avait réalisé, en août 2020, dans le cadre du programme d'aide financière de Rando-Québec, une expertise sur l'état desdits tronçons par une firme spécialisée et possède une information détaillée et à jour sur les améliorations à y réaliser pour améliorer leur état et en assurer leur pérennité;

CONSIDÉRANT QUE

certaines infrastructures actuelles du Parc d'escalade et de randonnée du Lac Boisseau sont vieillissantes et limitent actuellement le potentiel de développement du Parc;

CONSIDÉRANT QUE

le Parc d'escalade et de randonnée du Lac Boisseau, de par la qualité de son environnement naturel (lac, parois d'escalade reconnues par la Fédération Québécoise de la Montagne et de l'Escalade (FQME), par la présence de plusieurs sites de camping rustique, par la présence du Sentier National, par l'accès faciles par la route à proximité du noyau villageois, etc.) est un pôle important pour la pratique d'activités de plein air;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité reçoit une aide financière de 20 000\$ de Rando Québec dans le cadre du programme de la mise à niveau du sentier National ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Rémillard, conseillère, appuyé par M. Gaétan Castilloux, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat pour la réaffectation des sentiers Halléluia et Héritage à la compagnie Arbres en détours au coût de 20 130,80\$ plus les taxes applicables;

DE mandater le directeur général et/ou la responsable aux services des loisirs à remplir et signer tout document relatif à cette demande.

Adoptée

12. **DIVERS**

13. **QUESTIONS DES CITOYENS**

13.1 **Serait-il possible d'avoir une entente avec la Municipalité de Mont-Tremblant, semblable à la Municipalité de Brébeuf et de Montcalm, afin que les citoyens de La Conception, en particulier les jeunes familles (de plus en plus nombreuses), puissent bénéficier des tarifs réservés aux résidents et résidentes de Mont-Tremblant pour certaines activités?**



Réponse :

Nous avons en place une politique pour un remboursement des activités hors territoire à la Municipalité. La ville de Mont-Tremblant exige des montants annuels trop élevés pour leurs activités. Nous avons, à la Municipalité, un budget octroyé au remboursement des activités hors territoire à la carte. Si vous désirez obtenir les informations concernant la politique de remboursement des activités hors territoire, nous vous invitons à communiquer avec la Municipalité. Dans votre question, vous nommez que deux municipalités, mais sachez que beaucoup d'autres ont fait le choix comme nous de ne pas faire d'entente, car les exigences financières sont trop élevées et que de faire des remboursements à la carte pour les familles est une option plus personnalisée et économique pour les citoyens. En espérant que cela a pu répondre à votre question.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

RÉS.121-21

Il est proposé par Mme Diane Pigeon, conseillère, appuyé par M. Richard Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h05.

Adoptée

Hugues Jacob,
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Michelle Hudon,
Mairesse suppléante

La signature du Maire au présent procès-verbal équivaut à l'approbation, par le Maire, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.



ANNEXE A

Photo des personnes présentes à la séance ordinaire tenue à huis clos par visioconférence (de gauche à droite : M. Patrick Cyr, M. Hugues Jacob, M. Richard Beaulieu, Mme Michelle Hudon, M. Gaëtan Castilloux, Mme Diane Pigeon, Mme Annie Rémillard) :

